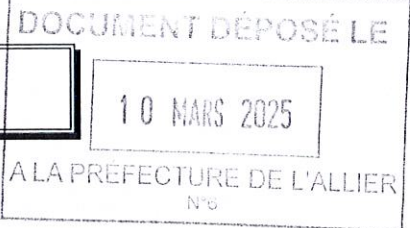


- SYNDICAT MIXTE DE VILLEMOUZE -

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 3 MARS 2025**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS



Le lundi 3 mars 2025 à 18h30, les membres du Comité du **Syndicat Mixte de Villemouze**, désignés par les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes membres, se sont réunis – salle Collet Mériaud à la Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire à Varennes sur Allier, sur convocation qui leur avait été adressée par le Président le 21 février 2025.

Etaient présents :

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : M. Gilles JOURNET (titulaire), M. Stéphane COPPIN (titulaire), M. Bruno CHANET (titulaire), Mme Sylvie THEVENIOT, M. Jean MALLOT (suppléant) et M. Valery DUBSAY (suppléant)

Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire: M. Roger LITAUDON (titulaire), M. Gilles BERRAT, M. Hervé POIGNE (titulaire), M. Jean-Louis PERICHON (titulaire),

Soit 10 délégués présents formant la majorité des membres en exercice du Conseil, lesquels sont au nombre de douze.

I – EXAMEN ET ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR SYNDICAL

Le Comité Syndical,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 (tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Gilles JOURNET



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean MALLOT

- SYNDICAT MIXTE DE VILLEMOUZE -

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 3 MARS 2025**



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Le lundi 3 mars 2025 à 18h30, les membres du Comité du **Syndicat Mixte de Villemouze**, désignés par les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes membres, se sont réunis – salle Collet Mériaud à la Communauté de communes Entr’Allier, Besbre et Loire à Varennes sur Allier, sur convocation qui leur avait été adressée par le Président le 21 février 2025.

Etaient présents :

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : M. Gilles JOURNET (titulaire), M. Stéphane COPPIN (titulaire), M. Bruno CHANET (titulaire), Mme Sylvie THEVENIOT, M. Jean MALLOT (suppléant) et M. Valery DUBSAY (suppléant)

Communauté de communes Entr’Allier, Besbre et Loire: M. Roger LITAUDON (titulaire), M. Gilles BERRAT, M. Hervé POIGNE (titulaire), M. Jean-Louis PERICHON (titulaire),

Soit 10 délégués présents formant la majorité des membres en exercice du Conseil, lesquels sont au nombre de douze.

II – EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Le Comité Syndical,

Sous la Présidence du Doyen de l’Assemblée,

Ouïes les explications données par Monsieur Gilles JOURNET– Président,

Et Monsieur Gilles JOURNET ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l’exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Gilles JOURNET

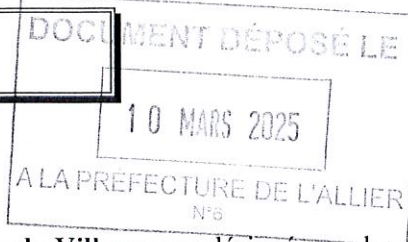


Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean MALLOT

- SYNDICAT MIXTE DE VILLEMOUZE -

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 3 MARS 2025**



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Le lundi 3 mars 2025 à 18h30, les membres du Comité du **Syndicat Mixte de Villemouze**, désignés par les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes membres, se sont réunis – salle Collet Mériaud à la Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire à Varennes sur Allier, sur convocation qui leur avait été adressée par le Président le 21 février 2025.

Etaient présents :

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : M. Gilles JOURNET (titulaire), M. Stéphane COPPIN (titulaire), M. Bruno CHANET (titulaire), Mme Sylvie THEVENIOT, M. Jean MALLOT (suppléant) et M. Valéry DUBSAY (suppléant)

Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire: M. Roger LITAUDON (titulaire), M. Gilles BERRAT, M. Hervé POIGNE (titulaire), M. Jean-Louis PERICHON (titulaire),

Soit 10 délégués présents formant la majorité des membres en exercice du Conseil, lesquels sont au nombre de douze.

III- AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Comité Syndical,

Considérant que les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats 2024 ainsi que suit :

I – FONCTIONNEMENT

1 – Résultat reporté année précédente	+ 33 662,01 €
2 – Résultat de l'exercice 2024	+ 16 014,32 €
3 – Situation nette au 31 décembre 2024	+ 49 676,33 €

II – INVESTISSEMENT

4 – Résultat reporté année précédente	+ 24 093,28 €
5 – Résultat de l'exercice 2024	+ 40 258,41 €
6 – Situation nette au 31 décembre 2024 (à reporter ligne 001 du budget d'investissement de l'exercice 2025)	+ 64 351,69 €
7 – Restes à réaliser Dépenses	
8 – Restes à réaliser Recettes	
9 – Solde des restes à réaliser	
10 – Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (somme des lignes 6 et 9)	+ 64 351,69 €

III – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (ligne 3)

11 – OBLIGATOIRE : Pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	
12 – FACULTATIF : Affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13 – TOTAL DU TITRE AU COMPTE 1068 (lignes 11 et 12)	
14 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER LIGNE 002 du budget de l'exercice 2025 (ligne 3 – ligne 13)	+ 49 676,33 €

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Gilles JOURNET



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean MALLOT

- SYNDICAT MIXTE DE VILLEMOUZE -

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 3 MARS 2025**

DOCUMENT DÉPOSÉ LE

10 MARS 2025

A LA PREFECTURE DE L'ALLIER
N°6

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Le lundi 3 mars 2025 à 18h30, les membres du Comité du **Syndicat Mixte de Villemouze**, désignés par les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes membres, se sont réunis – salle Collet Mériaud à la Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire à Varennes sur Allier, sur convocation qui leur avait été adressée par le Président le 21 février 2025.

Etaient présents :

Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : M. Gilles JOURNET (titulaire), M. Stéphane COPPIN (titulaire), M. Bruno CHANET (titulaire), Mme Sylvie THEVENIOT, M. Jean MALLOT (suppléant) et M. Valéry DUBSAY (suppléant)

Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire: M. Roger LITAUDON (titulaire), M. Gilles BERRAT, M. Hervé POIGNE (titulaire), M. Jean-Louis PERICHON (titulaire),

Soit 10 délégués présents formant la majorité des membres en exercice du Conseil, lesquels sont au nombre de douze.

IV – EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L. 5711-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif présenté ce jour

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de l'Etablissement,

ET FIXE ainsi que suit les contributions des Communautés de Communes membres :

- Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : 35 578.50 €
- Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire: 24 421.50 €

Pour extrait certifié conforme



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean MALLOT

